

## AVIS PUBLIC

### CONSULTATION ÉCRITE À L'ÉGARD D'UNE DÉROGATION MINEURE

Propriété sise au 173, rue Saint-Antoine (lot 6 389 750) secteur Lévis

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement Desjardins qui se tiendra le **mercredi 28 octobre 2020, à 18 h 30**, à *huis clos* et par visioconférence, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme, la distance minimale entre deux accès véhiculaires (accès double servant à la fois pour l'entrée et la sortie des véhicules automobiles) sur un même terrain pour un bâtiment d'habitation, à 6,84 mètres au lieu de 8 mètres tel que prescrit au 4<sup>e</sup> paragraphe de l'article 145 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Conformément à l'Arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020, toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, qui fait partie du processus décisionnel du conseil d'arrondissement, **est remplacée par une consultation écrite** annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

Une consultation écrite sur cette demande de dérogation mineure aura lieu du **13 octobre 2020 au 27 octobre 2020**. Toute personne intéressée peut transmettre ses commentaires par écrit (remplir le [formulaire](#)) sur cette demande de dérogation mineure et nous le faire parvenir au plus tard 15 jours suivant la publication de l'avis.

Donné à Lévis, le 13 octobre 2020

(Signé) Hélène Jomphe

Hélène, chef de service



**Informations pour analyse :**

Dispositions réglementaires :

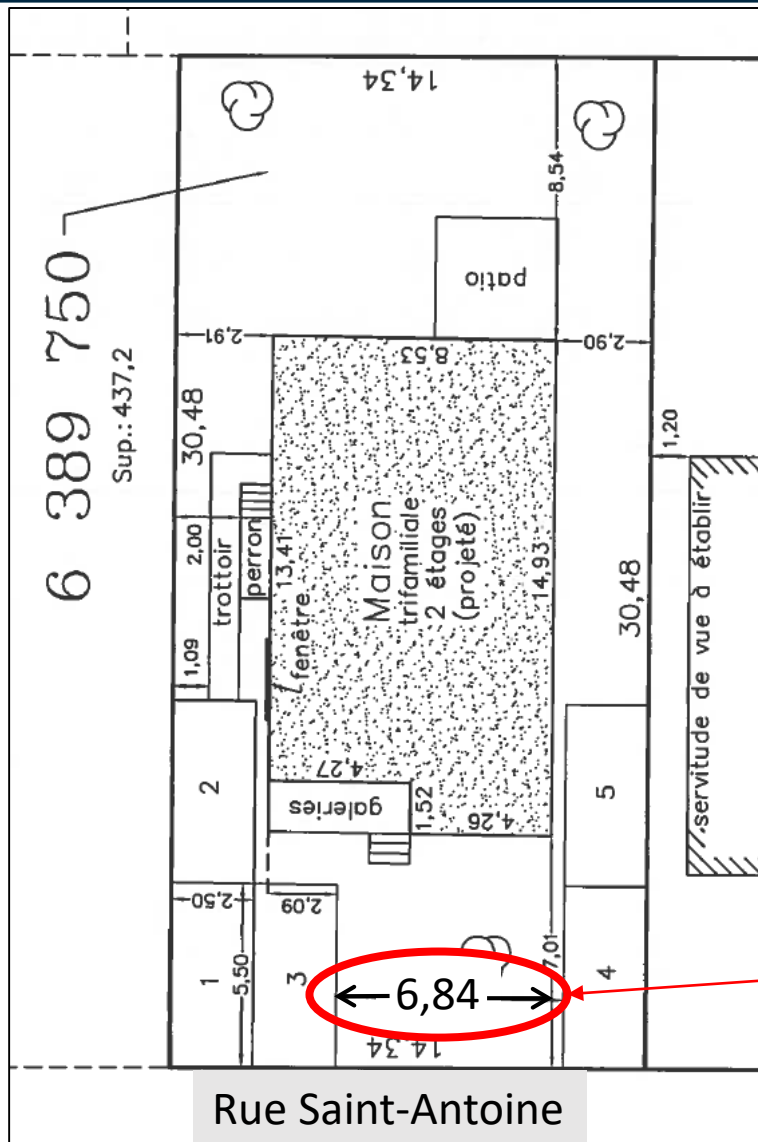
Disposition	Prescription	Demandé	Impact
Distance minimale entre 2 accès véhiculaire (accès double servant à la fois pour l'entrée et la sortie des véhicules automobiles)	8 mètres	6,84 mètres	1,16 mètre

- N° est pas situé dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.



LES GALERIES  
CHAGNON





Accès véhiculaire  
Distance minimale  
entre deux accès  
sur un même terrain  
Prescrite : 8 mètres  
Demandée : 6,84 mètres